

La Suisse refuse d'extrader un Rwandais poursuivi pour génocide

@rib News, 30/06/2009 - Source Associated Press La Suisse n'extradera pas un ressortissant rwandais poursuivi dans son pays pour génocide et crimes de guerre, en raison de la situation qui règne dans cet Etat en matière de droits de l'Homme et parce que les soupçons invoqués à l'appui de la demande ne sont pas suffisamment étayés, a annoncé mardi l'Office fédéral de la justice. Ancien ministre du Tourisme et de l'Environnement, ce Rwandais vit en Suisse depuis 1995. Il est poursuivi officiellement par les autorités rwandaises pour génocide et crimes de guerre et fait l'objet d'un avis de recherche sur le site Internet d'Interpol.

L'automne dernier, l'ambassade du Rwanda a présenté à la Suisse une demande formelle d'extradition. Selon l'OFJ, les faits exposés ne le sont pas de manière suffisamment détaillée pour permettre à la Suisse de déterminer si les conditions permettant l'extradition sont remplies. En outre, il n'est pas exclu que la personne poursuivie subisse des atteintes à ses droits fondamentaux si elle venait à être remise aux autorités rwandaises. "Une extradition est donc exclue quand bien même le Rwanda compléterait sa demande."